

## CONVOCATION - Assemblée Générale annuelle

**Judi 22 mars 2018 à 18h au Tympan**

Chers adhérents,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale de la Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France qui se tiendra **jeudi 22 mars 2018 à 18h**.

Réservez votre soirée ! L'AG dure en général jusqu'à 22h minimum et inclut, au moment du vote, un buffet convivial.

Elle aura lieu au Tympan situé au 24 rue Davoust 93500 Pantin (métro Aubervilliers – Pantin – Quatre Chemins).

L'Assemblée Générale est ouverte à l'ensemble des professionnels et sympathisants des arts de la rue.

### **Ordre du jour de l'Assemblée Générale :**

- Présentation du rapport d'activité 2017
- Validation des comptes
- Présentation du projet d'activité 2018, écrit à partir des échanges de la journée du 17 mars 2018.
- Echange sur la situation des adhérents et les nouveaux enjeux de développement du secteur en 2018
- Election du Conseil d'Administration (20 membres). Si vous souhaitez vous présenter, vous pouvez envoyer un mail à titre d'information à : [coordination@federationartsdelarueidf.org](mailto:coordination@federationartsdelarueidf.org)

**SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE VERSE VOTRE COTISATION 2018, MERCI D'Y PROCEDER AU PLUS VITE POUR FACILITER LA PREPARATION DE CETTE ASSEMBLEE GENERALE.**

### RAPPEL DES MONTANTS :

Cotisations individuelles : 55 euros ou 25 euros pour les personnes non imposables. Cotisations structures : 1/1000ème du budget avec plancher de 55 euros et plafond de 1000 euros. Chèques à l'ordre de la Fédération des arts de la rue IDF.

**IL VOUS EST POSSIBLE DE VOTER PAR PROCURATION SUR LES DECISIONS QUI SERONT PRISES LORS DE L'AG EN REMETTANT LE FORMULAIRE CI-DESSOUS A LA PERSONNE QUI REÇOIT VOTRE DELEGATION DE VOTE.**

Comptant sur votre présence, et n'hésitez pas à nous contacter pour toute information !

---

### **- PROCURATION -**

*Attention ! Cette procuration est à transmettre à la personne qui représentera votre vote ou à envoyer (par mail) à la Fédération (adresse ci-dessous). (**3 procurations maximum par personne**). Merci de vérifier que vous êtes à jour de votre cotisation 2017 ainsi que la personne qui vous représente.*

Étant dans l'incapacité de voter en personne, je soussigné(é) :

**Prénom** : ..... **Nom** : .....

Donne pouvoir à :

**Prénom** : ..... **Nom** : .....

De voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2018.